

CAP ASTRO

Siret : 43783455900027

APE : 9609Z

3 allée des coquelicots

33600 Pessac

SEJOUR TOURISME & OBSERVATION DES AURORES EN NORVEGE

DU 27 FEVRIER AU 6 MARS 2027

Dénominations :

- Le « client », également dénommé « Participant », est la personne qui participe au séjour organisé par Cap Astro ; les chapitres 2 et 3 de ces CGV s'appliquent également à la personne qui a réglé les frais d'inscription si elle ne participe pas au séjour.
- Cap Astro, également dénommé « organisateur », est une micro-entreprise basée en Gironde (3 allée des coquelicots, 33600 Pessac) représentée par Laurent Courier. Les animateurs sont Véronique et Laurent Courier.

Nature des activités et conditions particulières

Cap Astro propose à ses clients de rejoindre les animateurs en Norvège le 27 février 2027, et d'y séjourner 7 jours pour découvrir le secteur de Tromsø, pratiquer des activités liées à la neige, observer et photographier les aurores boréales avec les conseils des animateurs. Les participants se chargent de réserver et régler eux-mêmes leurs billets d'avion et la location d'un véhicule pour les transports sur place ; ils prennent en charge les frais d'essence de leur véhicule, leurs repas, les activités payantes auxquelles ils souhaitent éventuellement participer (par exemples : sortie en motoneige, balade en traineau, visite d'une ferme de rennes...), les dépenses d'ordre personnelles. Des déplacements sur une longue distance peuvent être nécessaires selon la météo (éventuellement jusqu'à la frontière Finlandaise), afin d'optimiser les chances de voir des aurores. Le logement est réservé soit par le client, soit par un des animateurs qui s'est porté volontaire (à titre personnel, et non professionnel) pour faire des réservations afin de faciliter l'organisation du séjour (permettre à tous les participants d'être dans un même secteur et de partager des moments ensemble).

1 – Inscription / Mode de réservation

La réservation des prestations de Cap Astro se fait en réglant les frais d'inscription, dont le montant est indiqué sur la page suivante :

<https://www.stagesdecouverteastronomie.com/sejour-observation-aurores-laponie-norvege>

Les frais d'inscriptions peuvent être réglés soit par la boutique en ligne sécurisée du site internet de Cap Astro, soit par virement bancaire. Ils correspondent à la mobilisation de 2 animateurs durant le séjour, en journée et en soirée ; à leurs frais de transports et de logement, à l'acheminement de matériels, aux activités d'astronomie réalisées.

2 – Annulation / Modification de programme

A) Avant le séjour :

- **Par le présent document, le client accepte d'un commun accord de ne pas être remboursé des sommes versées (retenue de 100%) s'il annule sa participation au séjour, quelle(s) que soi(en)t la/les raison(s) et la date d'annulation.** Cependant, 50% de la somme déjà réglée pour les frais d'inscription sera prise en compte si le client réserve une ou plusieurs prestations de Cap Astro dans les 24 mois (annulation de la prise en compte après 24 mois).
- **Dans le cas où Cap Astro annulerait les activités prévues en raison d'un nombre insuffisant de participants (moins de 8 personnes), ou d'une circonstance exceptionnelle imprévisible** (exemples : si les déplacements et/ou rassemblement de personnes sont interdits par décision gouvernementale, préfectorale ou communale - en cas de perte ou de problème d'acheminement de matériels essentiels - si les animateurs n'ont pas pu prendre leur avion en raison d'une annulation de la compagnie aérienne, d'un accident routier, d'une blessure/maladie...), **le client accepte d'un commun accord de ne pas être remboursé des sommes versées pour les frais d'inscription.** Cependant, 100% de la somme déjà réglée sera prise en compte si le client réserve une ou plusieurs prestations de Cap Astro dans les 24 mois (annulation de la prise en compte après 24 mois). Aucune compensation financière ne pourra être exigée par le client (notamment en ce qui concerne le logement, les vols, la location de voiture...).

B) À partir du premier jour, et sur toute la durée du séjour :

- Le programme de répartition des activités est déterminé exclusivement par l'organisateur, lequel peut décider seul d'apporter des modifications, à tout moment et sans préavis (pour des raisons météo, des problèmes techniques ou de disponibilité d'un animateur...)
- En cas de non-participation d'un client à une ou plusieurs activités, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) – soucis de santé, annulation ou retard d'un trajet en avion, panne de voiture etc... - aucun remboursement ne pourra être exigé par lui.
- Cap Astro ne peut évidemment pas garantir l'observation des aurores boréales, celles-ci dépendant notamment de l'activité solaire, des conditions météo... Si une raison indépendante de la volonté des animateurs empêche l'observation des aurores, la réalisation d'une activité prévue (par exemple en raison de mauvaises conditions météo, de la panne d'un véhicule, d'un problème de santé etc...), Cap Astro ne pourra pas être tenue pour responsable, mais proposera dans la mesure du possible une activité de remplacement : aucun remboursement ne pourra être exigé par les participants.

3 – Responsabilités

- **Cap Astro gère uniquement les activités d'astronomie** (observations et photographie des aurores, débats d'astronomie le soir), **et dégage toute responsabilité pour tout accident, problème de santé, perte ou détérioration d'affaires personnelles, occasionnée ou subie par un participant durant le séjour.**
- Concernant les transports en avion, Cap Astro dégage toute responsabilité pour :
 - o Tout trajet aérien d'un participant qui serait manqué ou retardé, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) * ; voir chapitre 2, point A.
 - o Tout retard, entraînant la perte de prestations (hébergement, location de voiture, animations de Cap Astro), et/ou des surcoûts, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) *
 - o Les préjudices issus d'un accident durant le vol ou au sol *

(*) = Les frais inhérents sont à la charge de la personne concernée

- Concernant le véhicule de location réservé / utilisé par le client en Norvège ou en Finlande, Cap Astro dégage toute responsabilité pour :
 - o Le vol, les pannes et dégâts éventuels occasionnés ou subis sur le véhicule, de tous types (carrosserie, pneus, vitres etc...), quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) *
 - o Les infractions éventuelles au code de la route, réprimées par une amende ou toute autre sanction *
 - o Les préjudices au conducteur et/ou aux passagers, issus d'un accident de la route ou d'un phénomène naturel *

(*) = Les frais inhérents sont à la charge des usagers du véhicule concerné, pris en compte par une assurance à laquelle il a éventuellement souscrit

- Concernant la location du logement utilisé par le client, Cap Astro dégage toute responsabilité pour :
 - o Tout problème de conformité (conditions de vente, sécurité, nature ou/et positionnement du logement...)
 - o Tout dégât éventuellement occasionné ou subi par les usagers (fuite, incendie...) ; de manière générale tout litige avec le loueur *
 - o L'état des locaux et des équipements (meubles, cuisine etc...) ; les nuisances sonores éventuelles, occasionnées ou subies par le client

(*) = Les frais inhérents sont à la charge des usagers concernés, éventuellement pris en compte par leur assurance

- **Concernant les activités autres que d'astronomie (visites touristiques, randonnées en raquette, sorties en motoneige ou en traineau...), Cap Astro dégage toute responsabilité pour tout préjudice occasionné ou subis par un participant, de tous types et quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) ; perte ou casse d'affaires personnelles, accident matériel, blessure ou autres soucis de santé...** Chaque client est informé, et conscient, que les animateurs de Cap Astro ne sont pas guides touristiques professionnels, qu'ils suggèrent simplement une sortie et apportent un soutien à l'organisation de la journée. Chaque participant est libre de les accompagner ou non, sous sa seule et entière responsabilité ; autrement dit en déchargeant les animateurs de toute responsabilité en cas de blessure, d'accident, de perte ou de détérioration d'affaires personnelles durant une sortie. Chaque client doit vérifier avant le séjour qu'il est bien couvert par son assurance pour les risques cités.

- Le partage d'un véhicule et/ou d'un logement par plusieurs participants ne sont pas du ressort de Cap Astro : les personnes concernées décident elles-mêmes des conditions de réservation, de partage du paiement et du mode d'utilisation des locations concernées.

4 – Images. Les photos présentées sur le site Internet de Cap Astro, et dans les documents transmis au client, sont illustratives et n'ont pas une valeur contractuelle.

Signature du stagiaire

+ Nom et Prénom

+ Mention manuscrite « Lu et approuvé »

La signature de cette fiche par le client signifie son acceptation sans réserve des conditions générales précédemment décrites, ainsi que des conditions de déroulement des activités présentées sur la page dédiée du site Internet de Cap Astro : <https://www.stagesdecouverteastronomie.com/sejour-observation-aurores-laponie-norvege>